

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

Mercredi 24 juin 2015, grande salle de Montcherand

b) Le Président M. Dominique Vidmer ouvre la séance du Conseil intercommunal à 17 h.30 et salue les délégués présents.

e) Il demande si une modification de l'ordre du jour est sollicitée. Aucune n'est demandée, celui-ci sera suivi tel quel.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de 7 points à traiter

Opérations statutaires :

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014
- d) Adoption du procès-verbal de la séance d'assermentation au CODIR du 2 février 2015
- e) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Election d'un membre au Comité de Direction
- 2) Assermentations
- 3) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 4) Communications du CODIR par sa Présidente
- 5) Préavis 01/2015. Comptes 2014. Rapport de la commission de gestion - Débat et décision
- 6) Préavis 02/2015. Demande d'adhésion à l'association Police Nv de la commune de Pomy. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision
- 7) Divers et interventions individuelles

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Madame Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués des 7 communes membres de l'association.

a) Appel nominal

6 communes sont représentées sur 7.

Il est enregistré 12 délégués sur 14. La commune de Suchy n'a pas de représentant. M. Girardet est excusé.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation. Il n'est donc pas lu.

Ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet aux voix et c'est à l'unanimité que celui-ci est adopté.

Monsieur Vidmer remercie Madame Marie-Louise Miéville pour sa rédaction. Il entame ensuite l'ordre du jour avec le premier point.

1) Election d'un membre au Comité de Direction

Suite à l'élection de M. Jean-Daniel Carrard au poste de Syndic de la ville d'Yverdon-les-Bains, il a été contraint de renoncer au dicastère de la Police.

Monsieur Jean-Claude Ruchet présente donc pour le remplacer Madame Valérie Jaggi Wepf, entrée en fonction à la Municipalité le 1^{er} janvier 2015, afin d'être à la fois membre du CODIR et Présidente de celui-ci.

Mme Jaggi Wepf est élue à l'unanimité.

2) Assermentation

Le Président lit le procès-verbal d'assermentation de Mme Jaggi Wepf qui a eu lieu en date du 2 février 2015, rue du Valentin 12 à Yverdon-les Bains. Il procède à son approbation lequel est accepté à l'unanimité.

3) Communication du Président du Conseil intercommunal

M. Dominique Vidmer nous informe de l'avancement du projet de fusion impliquant au départ 6 communes. Les deux premiers projets n'ayant pas abouti, un troisième avec 3 communes va être proposé aux Conseils de Chavornay, Corcelles sur Chavornay et Essert-Pittet en date du 1^{er} juillet 2015. Et à la votation populaire le 13 septembre prochain. Fusion qui entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ce qui laisse un peu de temps pour la nouvelle réorganisation.

4) Communications du CODIR par sa Présidente

Madame Valérie Jaggi Wepf remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été accordée pour son élection. Elle dit trouver beaucoup de plaisir à œuvrer dans ce dicastère.

Elle laissera le soin au Vice-Président de parler de l'année 2014 et nous fait part des nouveautés survenues dès le 1^{er} janvier 2015.

Après différentes démarches auprès de 6 nouvelles communes proches d'Yverdon-les-Bains, se sont actuellement 5 qui ont accepté de rejoindre notre police soit : Pomy avec une entrée au 1^{er} juillet 2015. Puis Chamblon, Treycovagnes, Suscévaz et Method dont la date sera connue plus tard, les Conseils devant encore se prononcer.

Madame Jaggi Wepf se réjouit d'ores et déjà d'avoir à accueillir ces nouvelles communes, permettant ainsi de faire du Nord vaudois une région unie, ceci devenant indispensable face à la force de l'arc lémanique. Il ne faut pas devenir les parents pauvres du canton de Vaud.

Monsieur Pierre Mercier vice-Président du CODIR, prend également la parole. Il remercie Madame Jaggi Wepf de sa présence malgré des soucis très sérieux de santé auxquels elle se trouve actuellement confrontée.

L'année 2014 a été une année relativement normale sans gros incident notoire. Monsieur Jean-Daniel Carrard nous a honoré en reprenant la syndication de la ville d'Yverdon-les-Bains et c'est Madame Jaggi Wepf qui le remplacera à la tête du dicastère de la Police Nord vaudois. C'est donc avec grand plaisir qu'il l'accueille. Il salue cette nouvelle présence féminine qui a su très vite s'intégrer.

Il nous fait part d'une motion qui a été déposée par le Conseil communal d'Orbe demandant de recalculer la participation financière de leur ville pour la police ; ceux-ci trouvant que les montants sont trop élevés. Les conséquences de cette motion sont donc devenues le souci actuel du CODIR.

Le contrat en vigueur avec la Commune d'Orbe court jusqu'en 2022; de ce fait une rencontre est prévue avec dite Municipalité pour en discuter à fin 2015.

Il poursuit en évoquant sa satisfaction de pouvoir à l'avenir compter avec les 4 nouvelles communes reliant Yverdon-les-Bains à Orbe qui perpétueront ainsi le maintien du cordon ombilical ; ce d'autant plus que si Essert-Pittet et Corcelles sur Chavornay fusionnent avec Chavornay, cette liaison territoriale disparaîtra. Le problème est donc résolu.

Les dépenses quant à elles ont été scrupuleusement maîtrisées.

Il remercie le corps de police pour son excellent travail ainsi que le CODIR de sa bienveillance.

5) Préavis 01/2015. Comptes 2014. Rapport de la commission de gestion débat et décision.

M. Mercier rapporte brièvement, mentionnant que le budget prévu de 11 millions se finalise par des comptes voyant une économie de presque 1 million. Les dépenses ont été scrupuleusement maîtrisées.

Le Président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion Monsieur Jean-François Tosetti qui formule les observations suivantes :

1) La répartition des coûts de la région est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2013 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2013 également.

2) Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe selon la pondération prévue dans le protocole initial.

Le Président ouvre alors la discussion qui ne suscite aucune remarque. Il soumet le préavis 01/2015 ainsi que le rapport de la commission de gestion à la votation.

A l'unanimité des voix les comptes de l'exercice 2014 sont acceptés.

La commission de gestion est remerciée pour son travail.

6) Préavis 02/2015. Demande d'adhésion à l'association Police Nv de la commune de Pomy – Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

Le Président transmet la parole à la commission de gestion. Celle-ci par l'intermédiaire de son rapporteur Monsieur Tosetti nous communique ses conclusions :

1) Elle a entendu avec satisfaction les réponses fournies par le CODIR au sujet des conséquences opérationnelles et financières de cette nouvelle adhésion de la commune de Pomy à notre association, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail et son absorption.

2) Elle a pris acte qu'il fallait attendre la confirmation des autorités des communes ayant entrepris une démarche similaire avant de soumettre au Conseil les modifications statutaires qui découleront de leur adhésion.

3) Elle déclare accepter l'adhésion de la commune de Pomy et d'approuver le processus simplifié proposé, afin de répondre aux attentes des autorités de Pomy dès le 1^{er} juillet 2015 déjà ; leur offrant le service de la Police Nord vaudois jusqu'à la fin de l'année 2015, en dérogation à l'art. 40, al. 3 des statuts.

M. Dominique Vidmer reprend la parole et mentionne qu'il avait été décidé de laisser libre le Conseil, quant à la décision d'acceptation ou de refus de futures communes, ceci conformément aux statuts. Ce qui veut dire que ceux-ci n'auront pas à être modifiés ; par contre l'annexe répartissant le nombre de voix et la répartition financière sera mise à jour lors du prochain Conseil avec l'adhésion des 5 autres communes actuellement intéressées.

La discussion est ensuite ouverte Monsieur Pascal Pittet s'exprime concernant l'aspect financier avec les 2 points d'impôt et une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2015. Finalement 1 point d'impôt sera rétrocedé au canton et 1 point d'impôt à la Commune de Pomy, ceci en accord avec la Police Cantonale et communiquée au Conseil Cantonal de Sécurité.

Le Président poursuit avec la votation du préavis dont les 3 articles sont acceptés à l'unanimité.

7) Divers et interventions individuelles

Le commandant Pascal Pittet désire intervenir afin de porter à notre connaissance que le bus acquis au sein de notre police est à disposition de nos communes pour des moyens de prévention scolaire ou autre.

Il remercie également le travail effectué en amont par la Police Administrative tout spécialement Monsieur Audemars présent lors de cette séance. Que celui-ci se tient volontiers à disposition des communes pour des Conseils d'ordre juridiques.

Il ajoute qu'un diagnostic de sécurité va être à l'ordre du jour prochainement à Orbe dans le cadre de l'observatoire.

Dominique Vidmer reprend la parole et remercie la Police Nord vaudois pour son aide lors des démarches de naturalisations, des problèmes de voisinage, de transports scolaires etc...

M. Didier Zumbach prenant à son tour la parole constate une recrudescence de cambriolages à Orbe. Il désire savoir si une intensification de la surveillance nocturne a été mise en place.

Le commandant Pittet lui répond qu'il y a bien un suspect à Orbe commettant de nombreux délits dans des voitures.

M. Pierre Mercier rapporte à son tour en précisant que le suspect a été appréhendé et qu'il se trouve maintenant suivi par la justice.

M. Pascal Pittet nous rassure, nous informant que les cambriolages ont baissé de 30 % dans la région, mais qu'un groupe agissant la nuit dans le Gros-de-Vaud participe à ce sentiment d'insécurité.

M. Etienne Miéville tient à exprimer son contentement lorsqu'aux Journées de la Forêt organisées dans les bois de Suchy, la Police cycliste Nord vaudois était également présente ainsi que le bus récemment acheté.

Il dit également sa satisfaction de constater que de nouvelles communes vont rejoindre l'association mais que la nouvelle est arrivée par la presse. La Municipalité d'Essert-Pittet aurait apprécié de l'apprendre autrement car ils se retrouvent dans d'autres séances avec les représentants de ces futures communes et ils auraient l'occasion à ce moment-là de pouvoir exprimer leur satisfaction d'être membre de la Police Nord vaudois.

Monsieur Mercier tient à préciser que les décisions viennent d'être votées dans les Conseils respectifs des dites communes ces derniers jours seulement.

M. Jean-Claude Ruchet soutient également la remarque de M. Miéville en précisant que cela permet de pouvoir intervenir lorsqu'une commune n'a pas encore voté sur le projet.

Madame Valérie Jaggi Wepf précise qu'ils ont pris contact ces jours-ci avec le Syndic de Cheseaux-Noréaz.

La date de la prochaine séance est arrêtée au mercredi 25 novembre 2015 à 19 h., salle multifonctionnelle de Suchy.

La commission de gestion quant à elle, est convoquée pour le mercredi 4 novembre 2015, 19 h. à Yverdon-les-Bains.

Le Président tient à remercier la secrétaire Mme Marie-Louise Miéville pour son travail et les différents liens qu'elle a à assumer avec chaque intervenant.

Il remercie par la même occasion le CODIR qui a su intervenir afin de promouvoir la Police Nord vaudois ; les démarches ayant été fructueuses.

Mme Jaggi Wepf remercie le Président pour son travail.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la séance à 18 h.45.

M. Nicolas Biselx convie l'assemblée à la collation offerte par la commune de Montcherand.

Le Président

Dominique Vidmer



La secrétaire

Marie-Louise Miéville